

REUNION DU VENDREDI 03 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE TROIS FEVRIER A DIX-NEUF HEURES ,
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de
Monsieur Laurent LEMARCHAND, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames Pascale DAGORN – Paola CHRETIEN – Noémie GERMAINE –
Messieurs Jérôme MAHEUX - Charles VEAUX

Ont donné pouvoir : Christophe BUSSON à Jérôme MAHEUX
Junior BRICHARD à Laurent LEMARCHAND
Catherine MARTIN-LELIEVRE à Paola CHRETIEN

A été élu secrétaire de séance : Pascale DAGORN

1/ Approbation du Conseil du 17 Janvier 2023 :

Le conseil du 17 janvier 2023 ne soulève aucune remarque

2/ Infos du Maire :

Retour sur la réunion du PLU en présence des personnes publiques associées (PPA) :

Le maire informe qu'une réunion a eu lieu en présence de Mme. SIBAUD du cabinet Schneider et des PPA pour présenter le PADD de notre vision de PLU. Aucune remarque particulière n'a été soulevée.

Le maire informe que la région Normandie propose une aide aux artisans boulangers. La Normandie co-construit avec les représentants de la profession et en partenariat avec l'Ordre des Experts-Comptables de Normandie, ce dispositif leur permettra de bénéficier d'un prêt à taux nul d'un montant dépendant de leurs besoins et remboursable sur 4 ans, avec un décalage de début de remboursement de 18 mois.

3/ Délibération Contrat CDD pour embauche d'un adjoint administratif :

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les dossiers de candidatures reçus en Mairie pour le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Après avoir examiné chaque candidature et après en avoir délibéré, le Conseil décide de retenir la candidature de Madame LLERENA Elise. Un contrat à durée déterminée pour une période de 3 mois sera établi et transmis au Centre de gestion et au comptable de la collectivité.

Ce contrat sera renouvelable.

Vote POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4/ Tour de table des commissions :

Intervention de Mme. GERMAINE Noémie qui est nommée référente du dossier des cantines : Elle précise que la prise en charge de 0.50euros prévue par délibération devra être inscrite au budget. Les parents seront remboursés sur présentation de factures. Un recensement du nombre des enfants de Sallenelles mangeant à la cantine sera effectué.

5/ Questions diverses / Tour de table :

Néant

PROCHAIN CONSEIL LE 14 MARS 2023 A 19H00

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé
La séance est levée à 19 heures 55 minutes.

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal